



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/018 /2024

Kampala, le 27/06/ 2024

Déclaration de la Ligue Iteka suite aux attaques successives au journal Iwacu, considéré comme symbole de la presse écrite au Burundi.

Une année avant les élections législatives au Burundi, la presse¹ cible de toutes les foudres : Cinq actes d'intimidation au journal IWACU dans une période de moins de deux mois.

Le journal IWACU, une des rares anciennes presses écrites, malgré les différentes attaques dont la plus douloureuse est l'enlèvement de son journaliste Jean Bigirimana, a constamment continué à informer la communauté tant nationale qu'internationale sur les différents domaines de la vie du pays.

L'approche des élections se présentant toujours au Burundi comme des cauchemars à la population burundaise en général et en particulier aux familles des politiciens, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et leurs organisations.

Pour cette période, le journal IWACU est devenu un appât de tous les maux à une année des élections législatives. Pour une durée de moins de deux mois seulement, il a été victime d'au moins cinq actes de menace différents à savoir :

1°. Le plus récent et qui prédit beaucoup de choses est l'attaque² de ses bureaux par des jets de pierres par des inconnus dans la soirée du 24 au 25 juin 2024 à un mois précis après la publication de son article qui lui a coûté une lettre d'avertissement du CNC ;

2°. Le soir du 5 juin 2024, Pascal Ntakirutimana, un des journalistes et responsable du service politique au groupe de Presse Iwacu qui avait interviewé le professeur Julien Nimubona sur un article publié en date du 24 mai 2024, a failli être enlevé par deux policiers sur l'avenue des Forces armées communément appelée « Kurya Kanyoni » ;

3°. Une correspondance adressée au groupe de presse Iwacu, le 6 juin 2024, portant mise en garde à ce journal contre les manquements professionnels graves publiés à travers ses différentes plateformes³ ;

¹ <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/06/DECLARATION-SUR-LA-LIBERTE-DE-LA-PRESSE-14-6-2024.pdf>

² <https://x.com/AntoineKaburahe/status/1806264390561202266>

³ Lettre du CNC du 06 juin 2024 référencée 100/CNC/340/2024



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

4°. Le CNC a refusé une synergie de médias radio Bonesha FM ; radio-télévision Isanganiro ; Shima FM, Rema FM ; Magazine Imbere et le groupe journal Iwacu du 06 juin 2024 sur le projet de loi sur la presse, arguant que la loi n'était pas encore promulguée ;

5°. Le 22 mai 2024, Jean-Noël Manirakiza correspondant du journal Iwacu dans la province de Gitega a été passé à tabac par le commissaire provincial et il lui a pris son matériel⁴, il est toujours sous menace.

La Ligue Iteka constate que ces menaces proférées ne visent qu'à faire taire ce journal combien utile pour la communauté tant nationale qu'internationale et cela en toute violation de l'indépendance de la presse garantie par les textes réglementaires nationaux notamment la Constitution de la République du Burundi⁵.

La ligue Iteka appelle le Gouvernement du Burundi à mettre fin à la restriction de l'espace civique ; de cesser les actes visant à entraver le travail de la presse ; arrêter de harceler et intimider les médias en général et du groupe de presse Iwacu en particulier.

La ligue Iteka rappelle que les médias libres, indépendants et pluralistes, en ligne et hors ligne, sont essentiels pour qu'une société démocratique puisse prendre des décisions éclairées, demander des comptes aux gouvernements, aux institutions et aux particuliers, et entendre une diversité de points de vue.

La Ligue Iteka profite cette occasion pour féliciter la police qui est intervenue pour arrêter cette attaque par des jets des pierres et l'invite de continuer ses enquêtes et traduire les auteurs en justice.

La ligue Iteka trouve que c'est le moment, si ce n'est pas tard, que la CNIDH et le CNC prouvent leur existence pour la promotion d'une presse libre et indépendante.

Fait à KAMPALA, le 27/6/2024

Pour la Ligue ITEKA

Anschaire NIKOYAGIZE.



Président

⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-medias-le-correspondant-du-journal-iwacu-a-gitega-moleste-a-pu-recuperer-son-materiel-confisque>

⁵ La liberté d'expression est garantie. L'Etat respecte la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion. Constitution de la République du Burundi, article 31